

R/TP 213P

SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
DE  
Secours aux Blessés Militaires

*Fondatrice en 1864 de la Croix-Rouge en France*



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
*du 21 Juillet 1918*

# CONSEIL CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ

**PRÉSIDENT : M. le Général de division PAU.**

*Vice-présidents* : MM. le Professeur Félix GUYON, le Vice-Amiral TOUCHARD, le Général DELANNE, le Vicomte d'HARCOURT.

*Secrétaire général* : M. Victor DE VALENCE. — *Secrétaires généraux adjoints* : MM. le Vicomte DE NANTOIS, le Marquis DE VOGÜÉ, le Comte JEAN DE KERGORLAY. — *Secrétaires* : MM. BOUTIRON, le Colonel Comte DARU, François DE WITT-GUIZOT.

*Trésorier* : M. le Baron Ed. DE ROTHSCHILD. — *Trésorier adjoint* : M. Henri FONTANA.

*Directeur des Services financiers* : M. le Comte Charles DE MONTALIVET ; *Directeur adjoint* M. Casimir PETIT.

*Conseillers* : MM. le Comte DE BAGNEUX, le D<sup>r</sup> CAUTRU, le Marquis DE CHAPONAY, R. CLÉMENT, le Colonel Comte DE DAMPIERRE, l'Intendant général DELEUZE, le Baron DURRIEU, Paul d'ENFERT, FOURNIER-SARLOVÈZE, S. A. R. Mgr le Duc DE GUISE, le Comte d'HAUSSONVILLE, le Médecin Inspecteur général KERMORGAN, le Comte DE KERVEGUEN, Ferdinand LAMBERT, le Général de division LEFORT, le Professeur LEGUEU, le D<sup>r</sup> MICHAUX, le Général de division DE MONARD, Gaston DE MONICAULT, DE NALÈCHE, NOBLEMAIRE, le D<sup>r</sup> POTHERAT, PRESTAT, le Médecin principal de 1<sup>re</sup> classe RADOUAN, le Général de division DE ROINCÉ, Albert SALLE, le Général de division SONNOIS, Georges TEISSIER, l'Intendant général THOUMAZOU, le Général de division Baron DE VAULGRENANT, le Professeur WEISS.

*Membres adjoints* : MM. le Colonel UCHARD, le Comte Armand DE KERGORLAY, BOUVIER, DUTEY-HARISPE, le Comte André DE MONTALEMBERT, BAULANT, le Baron Jean DE NEUFVILLE,

## COMITÉ CENTRAL DES DAMES

*Présidente* : M<sup>me</sup> la Comtesse d'HAUSSONVILLE.

*Vice-Présidente honoraire* : M<sup>me</sup> la Générale VOISIN. — *Vice-Présidentes* : M<sup>me</sup> Paul BIOLLAY la Marquise DE MONTEBELLO, la Générale HERVÉ, M<sup>me</sup> LYAUTEY.

*Secrétaire* : M<sup>me</sup> PÉAN. — *Secrétaire déléguée* : M<sup>me</sup> NÉLATON.

*Conseillères* : M<sup>mes</sup> ANDRAL, la Duchesse d'AUERSTAËDT, la Comtesse de BÉARN, la Marquise DE BODENEMETZ, la Comtesse DE BOISBOISSEL, R. BONNEVILLE DE MARSANGY, BOUTIRON, la Vicomtesse DE BUSSIERRE, la Comtesse DE CASTRIES, M<sup>lle</sup> DE CATERS, M<sup>mes</sup> CAVAIGNAC, CHAUFFARD, Armand COTTIN, la Baronne DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, DE DOMPIERRE D'HORNOY, M<sup>lle</sup> FIDIÈRE DES PRINVEAUX, M<sup>me</sup> la Maréchale FOCH, M<sup>mes</sup> Achille FOULD, la Vicomtesse DE FRANCE, la Marquise DE GANAY, GEOFFRAY, GIRARD-MANGIN, D<sup>r</sup> en médecine, la Comtesse DE GRAILLY, M<sup>lle</sup> Mathilde d'HAUSSONVILLE, M<sup>mes</sup> la Comtesse de KERHUÉ, la Comtesse DE LA JAILLE, la Comtesse GUY DE LA ROCHEFOUCAULD, Félix LEGUEU, H. LHOMME, la Marquise DE MAC-MAHON, DE MARGERIE, M<sup>lle</sup> OBERKAMPF, M<sup>mes</sup> PANAS, la Générale PAU, la Baronne André PIÉRARD, la Comtesse Paul DE POURTALÈS, la Vice-Amirale REGNAULT DE PRÉMESNIL, la Baronne James DE ROTHSCHILD, M<sup>lle</sup> SEIGNOT-BONNET, M<sup>mes</sup> Henri SIMON, SOULANGE-BODIN, TERNAUX-COMPANS, THOME, THUREAU-DANGIN, la Générale TOURNIER, la Générale TRÉMEAU, Auguste THURNEYSSSEN, VALLERY-RADOT, Cornelis DE WITT.

## DÉLÉGUÉS AUPRES DES GÉNÉRAUX COMMANDANT LES RÉGIONS

Gouvernement Militaire de Paris : le Vice-Amiral TOUCHARD ; M. BOUTIRON, *adjoint*. — Régions Militaires : Région du Nord, M. LAMY ; M. Georges HUGUET, *adjoint*. — 3<sup>e</sup> Région : M. le Comte DE BAGNEUX ; le Colonel DE Merval, *adjoint*. — 4<sup>e</sup> le Commandant BELLEVILLE ; M. Gustave SINGER, *adjoint*. — 5<sup>e</sup> le Marquis DE KÉROMAN ; M. DESCHELLERINS, *adjoint*. — 6<sup>e</sup> M. LASSERRE ; M. DE SINÇAY, *adjoint*. — 7<sup>e</sup> le Commandant VAUTHERIN ; M. POSTANSQUE, *adjoint*. — 8<sup>e</sup> M. COL ; M. Ferdinand COSTE, *adjoint*. — 9<sup>e</sup> M. Raoul DU SAUSSAY ; le Comte PAUL DE POURTALÈS, *adjoint*. — 10<sup>e</sup> le Général DE GEYER D'ORTH. — 11<sup>e</sup> le Marquis DE MONTAIGU ; M. DE FRÉMOND, *adjoint*. — 12<sup>e</sup> le Colonel DARRAS ; M. SAINT-MARC-GIRARDIN et M. DE LAJUDIE, *adjoints*. — 13<sup>e</sup> M. PRESTAT ; M. DES CHAMPS DE VERNEIX, *adjoint*. — 14<sup>e</sup> M. ROSSET ; M. André GILARDIN, *adjoint*. — 15<sup>e</sup> M. DE FERRY ; Aimé GARDAIR, *adjoint*. — 16<sup>e</sup> M. Fr. DURAND ; le Capitaine DE LA VILLARMOIS, *adjoint*. — 17<sup>e</sup> le D<sup>r</sup> JEANNEL ; le Capitaine D'ESQUERRE, *adjoint*. — 18<sup>e</sup> M. Ferdinand DELALANDE ; M. PEYRELONGUE, *adjoint*. — 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> M. Henri CLAUDE ; M. PIGNEROL et M. Bernard DE JANDIN, *adjoints*.

RITp 213p



# SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES

FONDATRICE EN 1864 DE LA CROIX-ROUGE EN FRANCE

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 21 Juillet 1918

*L'Assemblée Générale annuelle de la Société française de Secours aux Blessés Militaires a été tenue au siège central, 21, rue François I<sup>er</sup>, le dimanche 21 juillet 1918, à 2 heures 30.*

*M. le Général Pau, Président de la Société, ayant reçu du Gouvernement une mission qui l'éloigne momentanément de France, l'Assemblée a été présidée par M. le Vice-Amiral Touchard, Vice-Président de la Société.*

*Dans les circonstances actuelles, cette réunion ne pouvait avoir qu'un caractère intime et familial. On sentait combien la gravité de l'heure présente étreignait tous les cœurs, et, lorsqu'au cours de la séance, arriva « le communiqué de 3 heures », ce fut au milieu de l'émotion générale que l'Amiral s'interrompit pour annoncer, aux applaudissements de l'Assemblée, l'entrée de nos troupes à Château-Thierry.*

*La séance, ouverte par un patriotique discours de l'Amiral Touchard, s'est continuée par la lecture d'un rapport du Colonel Comte Daru sur l'action de la Société pendant l'année. Puis, le comte Charles de Montalivet a présenté le compte rendu financier de l'exercice 1917. Enfin, après avoir demandé au nom de la Commission de contrôle, l'approbation des comptes, M. Fontana a soumis à la ratification de l'Assemblée des projets d'acquisition et d'échange, ainsi que les nominations et réélections faites au sein du Conseil central.*

*Ces divers documents et les votes de l'Assemblée sont reproduits ci-après.*



# DISCOURS

de M. le Vice-Amiral Touchard

*Vice-Président*

---

MESDAMES,  
MESSIEURS,

M. le Général Pau aurait vivement souhaité présider à cette cérémonie, qui lui aurait permis de prendre directement contact avec vous dans l'exercice de la fonction normale de Président de la Société; l'imminence de son départ pour une mission lointaine, confiée par le Gouvernement à son patriotisme, le prive de ce plaisir et me vaut l'honneur de le remplacer.

Il y a un an, presque jour pour jour, à l'ouverture de la première Assemblée Générale tenue depuis 1914, Monsieur le Professeur Louis Renault, après s'être étonné, avec une modestie touchante, tant on la sentait sincère, d'avoir été appelé à exercer, même à titre provisoire, la Présidence de la S. S. B. M., avait tracé du rôle joué pendant quatorze années, à la tête de cette Société, par son prédécesseur, le vénéré Marquis de Vogué, le tableau le plus complet et le plus fidèle.

Il n'en avait omis qu'un trait : sa collaboration à l'œuvre commune, poursuivie au-delà même du Champ d'action de la Croix-Rouge Française, dans le domaine de la Croix-Rouge Internationale.

M. L. Renault, était en effet, dans toutes les questions de droit International, un conseiller précieux et toujours écouté, et s'il était devenu un maître dans cette science ardue, à laquelle nos ennemis ont jeté, au cours de cette guerre, de si audacieux défis, c'est parce qu'il possédait, en dehors d'une vive intelligence et d'une grande puissance de travail, deux qualités maîtresses, dont le reflet se lisait dans le clair regard qui illuminait son visage, sculpté en traits rudes, l'élévation de la pensée, et une conscience avertie en même temps que sereine.

Le Droit International et le droit tout court, ont une étroite parenté, et, lorsque la conscience de M. L. Renault l'avertissait qu'une atteinte allait être portée au droit, qu'il avait mission de défendre, il se levait de toute sa haute taille, pour dire au contempteur « vous n'irez pas plus loin ». C'est ainsi qu'il a pu, pendant la courte période de sa Présidence, rendre un signalé service à la Croix-Rouge Française, menacée, semblait-il, dans le libre exercice de l'une de ses prérogatives essentielles.

Si habitué qu'il fut au travail, M. L. Renault ne pouvait impu-

nément ajouter un labour nouveau à ceux dont était chargée sa robuste vieillesse.

Au commencement de février, se sentant fatigué, il voulut aller prendre un peu de repos dans sa modeste maison de campagne de la forêt de Fontainebleau. Pour les hommes de cette trempe, la fatigue, lorsqu'ils en confessent l'atteinte, est bien près d'être meurtrière; peu de jours après nous avoir quittés, M. L. Renault était, en quelques heures, enlevé à l'affection et à la vénération des siens.

Ses obsèques à l'Église Saint-Thomas d'Aquin, ont montré de quelle notoriété jouissait son nom, en quelle estime il était tenu. La Croix-Rouge Française y était naturellement largement représentée, la Faculté de Droit y était toute entière, et ce fut un spectacle émouvant que celui de ces Professeurs, suivant à pied, en robe de cérémonie, précédés de leur massier, le cercueil de leur éminent collègue, voulant l'honorer ainsi d'un dernier témoignage de leur affection et de leur gratitude pour l'éclat nouveau qu'il avait donné à leur illustre Compagnie.

Vous savez, Mesdames et Messieurs, comment, après avoir été si cruellement éprouvée à deux reprises en quinze mois, la Société a eu l'heureuse fortune de pouvoir placer à sa tête, le glorieux soldat, qu'elle avait eu la prévoyance d'appeler à siéger dans son Conseil d'Administration dès 1913.

M. le Général Pau, se croyant désormais dégagé de toute obligation, a bien voulu déférer au vœu unanime qui le portait à la Présidence de la S. S. B. M. et de la Croix-Rouge Française, son départ en mission ne change rien à cette situation, le service sera assuré en son absence par le Secrétaire Général et les Vice Présidents.

La Société vient de perdre, par la mort, survenue dans les circonstances tragiques que vous savez, de Monsieur le Professeur Pozzi, l'un de ses Membres les plus anciens. Entré dans le Conseil d'Administration en 1880, le Docteur Pozzi avait, avec l'éclat qui s'attachait à sa réputation Européenne, représenté la S. S. B. M. au Congrès de Rome en 1892, à celui de Vienne en 1897.

Mesdames et Messieurs, je devrais m'arrêter ici, ma tâche protocolaire étant terminée, et donner la parole à M. le Colonel Daru, dont le rapport sur l'activité de la Société dans l'année écoulée sera entendu par vous avec un vif intérêt, mais comment ne pas dire un mot des sentiments de gratitude, de fierté et d'espoir qui remplissent nos cœurs.

Gratitude et Fierté, oui, certes, car la France a reçu le 14 juillet, des peuples libres du monde entier, des témoignages d'affectueuse sympathie, d'admiration, j'allais dire de vénération, tels que jamais peuple n'en reçut de pareils! Nous avons le droit d'en être fiers, et notre profonde gratitude ne nous sera jamais à charge.

Paroles vaines, témoignages dépourvus de sanction, écrivent dans leurs journaux, nos ennemis, dépités de ne pouvoir nous opposer rien de

semblable, mais seulement la force brutale, seul instrument de règne qu'ils veulent connaître. Qu'ils prennent garde, l'instrument sera brisé dans leur poing fermé, et la France d'aujourd'hui, si généreuse soit-elle, pourrait être tentée de se soulever, devant l'ennemi vaincu, de la parole de l'ancêtre Gaulois!

J'ai dit que nos cœurs étaient remplis d'espoir; il ne s'agit plus de l'espérance lointaine, de la certitude mathématique de vaincre, lorsque toutes les ressources de l'Entente seront entrées en jeu; il s'agit d'un espoir, de réalisation plus prochaine peut-être, fondé sur le spectacle que nous offrent en ce moment nos armées, sur l'endurance, la vaillance de nos soldats, sur l'esprit qui les anime! (*Applaudissements.*)

Nous connaissons aujourd'hui la campagne odieuse, poursuivie sans obstacle pendant plus de deux ans, pour les égarer et les détourner de leur devoir. Comment s'étonner si quelques-uns en ont été victimes, les coquins ont aisément raison des braves gens au cœur simple; mais comment ne pas admirer bien plutôt, le robuste bon sens avec lequel la masse a repoussé les sophismes dont on l'empoisonnait, et comment nos soldats, jetant bas d'un geste de dégoût l'édifice de félonie que l'on voulait construire avec leur complicité, se sont groupés autour de leurs Drapeaux et de leurs Chefs, pour reprendre sous leur direction, la marche vers la Victoire, que la Mort seule a puissance d'interrompre Et les voici maintenant qui, d'un cœur plus vaillant que jamais, opposent aux furieux assauts, dans lesquels l'ennemi épuise ses effectifs, un obstacle infranchissable, que dis-je, les font reculer d'un élan victorieux! Ah oui! nous sommes fiers de nos soldats, nos cœurs débordent de gratitude pour eux! Honneur à ces dignes fils de la belle et noble France, ils auront sauvé la Patrie!

Pour nous, dont la tâche est bien modeste à côté de la leur, soutenons cependant notre effort nécessaire, continuons à fournir au front le personnel qu'on nous demande avec une insistance flatteuse, les convoyeurs, les cantiniers, les infirmières surtout, tellement désirées dans les formations sanitaires, parce qu'elles unissent à la tenue qui commande le respect, le geste consolateur de la Mère ou de la Sœur, qui endort la souffrance, trompe l'angoisse des mourants et conquiert l'affection. (*Applaudissements.*)

Que ceux qui sont attachés à la glèbe administrative dans leurs hôpitaux ou dans leurs bureaux, ne se lassent pas de leur travail obscur, mais indispensable: ils travaillent pour la France et pour que la Croix-Rouge française, à laquelle ils donnent tout leur dévouement, puisse revendiquer une part, qui ne lui sera pas contestée, dans la Victoire, dont l'aube commence à blanchir l'horizon, si longtemps chargé de nuages sombres. (*Longs applaudissements.*)

---

# RAPPORT

## sur l'Action de la Société

*par M. le Colonel Comte Daru*

---

MESDAMES,  
MESSIEURS,

Le deuil qui couvre la France n'a pas épargné notre Société. Elle a subi les pertes les plus douloureuses, les plus inquiétantes même. Grâce à Dieu, elle est aujourd'hui plus vivante et plus forte que jamais.

Un souvenir que vous me permettrez d'évoquer explique cette vitalité.

Le 20 juin 1914, à la veille de la guerre, la Société avait solennellement célébré le cinquantenaire de sa fondation et, le lendemain, ses fidèles s'étaient réunis en Assemblée générale. De même qu'aujourd'hui, j'avais été chargé d'exposer comment la Société avait employé l'année.

Le rapport lu, le président, M. le marquis de Vogüé, se leva et soumit à la ratification de l'Assemblée le résultat des réélections faites au cours de l'année par le Conseil central. Il termina en annonçant la nomination d'un nouveau membre du Conseil, M. le général Pau. Puis, avec une solennité qui donnait une portée particulière à ses paroles, M. de Vogüé félicita la Société du haut et précieux concours que cette élection lui apportait. Sa pensée, malgré les voiles dont elle était volontairement enveloppée, perceait sous ces simples mots... Vœu ou conseil, elle fut saisie par tous les assistants. Des applaudissements unanimes et prolongés éclatèrent et témoignèrent que l'assemblée comprenait le conseil et faisait sien le vœu de son vénéré président.

Mais, le 10 novembre 1916, quand la mort du marquis de Vogüé laissa la Société sans chef, le général avait repris du service et n'était pas libre. M. Louis Renaut, comme le plus ancien vice-président, fut sollicité de se faire — ainsi qu'il le disait lui-même — le porte-drapeau de la Société jusqu'à la fin de la guerre. Vous savez avec quelle noble simplicité il accepta ce surcroît d'occupations, qui ne fut peut-être pas sans influence sur sa fin prématurée. Le 8 février 1918, il nous était enlevé.

Le général Pau était alors revenu parmi nous. Sachant quels miracles on peut attendre d'une troupe qui a foi dans celui qui la conduit, le Conseil fit appel au chef que le marquis de Vogüé avait en quelque sorte indiqué et qu'avaient acclamé les représentants de la Société.

C'est donc d'abord dans la confiance qu'elle a placée en son nouveau

président qu'il faut chercher le secret de sa force. (*Applaudissements.*)

Mais ce n'est pas tout. Ce que je veux vous faire voir, c'est que, grâce aux services qu'elle a rendus depuis quatre ans, la confiance qu'elle inspire se fortifie et s'étend, de sorte que le mot de CONFIANCE pourrait être mis en épigraphe du rapport que j'ai à vous présenter.

Je ne chercherai pas à vous faire un tableau complet de nos diverses œuvres. A quoi bon revenir sur ce qui vous a été dit, et si bien dit, l'an dernier ? Je voudrais seulement mettre en relief successivement les modifications principales et les innovations qui se sont produites cette année dans l'action de notre Société, de façon à vous la montrer évoluant, grandissant, se haussant à des destinées nouvelles.

Voilà l'objet de ce rapport. Vous me pardonnerez s'il est un peu long. Il y a beaucoup à dire !

**Hôpitaux.** — L'œuvre maîtresse de la Société, celle qui a été dès le premier jour et restera son œuvre fondamentale, c'est l'hospitalisation des blessés et malades. Elle a absorbé à elle seule plus des 9/10<sup>es</sup> de nos ressources : soit 145 millions, sur les 158 millions 1/2 qu'au total nous avons dépensés, et elle se résume en 35 millions de journées de traitement. (*Applaudissements.*)

Mais elle a subi — et surtout depuis un an — des changements que j'ai à vous faire connaître.

Guidée par ce principe qu'à la guerre les improvisations sont dangereuses et que jamais la préparation n'est poussée trop loin, la Société était arrivée, à la suite d'une succession d'efforts, qui a duré 40 ans, à organiser pendant la paix, sur tout le territoire, des hôpitaux prêts à ouvrir instantanément leurs portes. En juillet 1914, sur nos 464 Comités, 222 avaient leur hôpital et, au total nous pouvions recevoir 17.800 blessés.

Les Infirmières étaient en nombre largement suffisant pour desservir nos formations, car plus de 31.000 livrets avaient été distribués.

Le Ministre de la Guerre nous avait laissé entrevoir que, lorsque les opérations seraient en cours, on pourrait avoir à nous demander jusqu'à 50.000 lits. En fait, cette prévision fut dépassée et la Société, grâce à sa solide préparation, a pu fournir 69.000 lits.

Toutefois, l'organisation hospitalière, prévue pour une guerre de mouvements, s'adaptait mal à la guerre de tranchées. Il fut notamment décidé que le blessé, au lieu d'être opéré à l'arrière, le serait avant d'être évacué.

On construisit alors, à quelques kilomètres de la ligne de feu, d'immenses baraquements, dits *hôpitaux origine des évacuations* (H.O.E), pouvant contenir chacun 2 ou 3.000 lits — et plus.

Des groupes de voitures automobiles chirurgicales, dits *Autochirs*, permettent de porter, là où il faut, le personnel de chirurgiens, d'infirmières, d'infirmiers, ainsi que le matériel spécial, nécessaire pour la pratique

des opérations les plus délicates et le renforcement de telle ou telle formation sanitaire.

Servir dans ces autochirs, dans ces H.O.E., c'est-à-dire sur le front, fait l'objet de l'ambition de nos infirmières : 850 d'entre elles y sont en service, en ce moment, exposées aux bombardements, à tous les événements de guerre, donnant l'exemple du mépris du danger, méritant d'être citées à l'ordre de l'armée, les unes — je reproduis les termes mêmes des ordres — pour avoir coopéré sous le feu au sauvetage de leurs blessés et contribué par leur attitude et leur sang-froid à maintenir le calme sous les bombes ; les autres, pour avoir refusé de quitter leurs blessés au moment de la prise de l'ambulance ; d'autres enfin, pour avoir succombé à leur poste, frappées par les obus. Jusqu'ici 12 d'entre elles ont été tuées par le feu et 20 blessées ; 42 sont mortes de maladies ou de fatigues contractées à l'hôpital. Au total donc, 74 infirmières de la Société ont été victimes de leur dévouement. (*Applaudissements.*)

Oui ! Applaudissez ! Saluez respectueusement ces vaillantes femmes, et, avec elles, toutes vos Infirmières. — Tous, tant que nous sommes ici, nous savons la valeur de la femme française ; mais il est bon que d'autres apprennent à la connaître, car, en définitive, nos officiers et nos soldats sont ce qu'elles les ont faits.

L'augmentation des hôpitaux sur le front a entraîné, par contre coup, la réduction de ceux de l'intérieur. De là, suppression de 17.000 de nos lits, mise en réserve de 2.000 autres.

Nous voici donc revenus à peu près au chiffre de 50.000 lits, qui nous avait été indiqué avant la guerre comme le but final à atteindre. Tous sont desservis par nos infirmières, qui, en outre, sont, au nombre de 3.500, environ, dans les hôpitaux militaires.

Qu'arriva-t-il cependant ? A la guerre, les événements démentent souvent les calculs les mieux fondés. Les Allemands, qui ne respectent aucun traité, bombardèrent, en violation de la Convention de Genève, les hôpitaux de première ligne. — Plus tard, il fallut faire reculer une partie du front et abandonner un certain nombre d'hôpitaux... Conséquence : le ministre nous demande maintenant de rouvrir nos hôpitaux fermés, même d'en créer de nouveaux.

C'est en face de ce problème que nous nous trouvons. Le Service de santé, tenant à nous en faciliter la solution, a porté successivement de 1 franc à 2, puis à 3 francs l'indemnité qu'il nous accorde pour chaque journée de blessé, plus 1 franc mis à la disposition du siège central, afin de lui permettre de subventionner les hôpitaux dont les ressources s'épuisent.

Aucune modification ne s'étant produite, depuis l'année dernière, dans nos formations sanitaires d'Algérie, de Tunisie, ou de Salonique, je n'en parlerai pas ici. Je tiens cependant à mentionner l'activité dont ont fait preuve nos comités de Philippeville, d'Oran, de Tunis et tout notre per-



sonnel de l'armée d'Orient. Le mérite de nos infatigables infirmières de Salonique s'accroît, à mesure que le temps s'écoule; et, s'il vous plaisait de manifester la reconnaissance de la Société, je vous signalerais surtout votre délégué, M. Gaston de Monicault, votre infirmière-major Mlle Oberkampff, qui, là-bas, tiennent si vaillamment votre drapeau. (*Applaudissements.*)

**Infirmières de gare.** — Après nos hôpitaux, les plus importantes de nos formations sont les infirmeries de gare. Installées en des points désignés par le Ministre, situées à six heures environ les unes des autres sur les grands courants de transports, elles ont, d'une part à alimenter les trains sanitaires, de l'autre à soigner pendant les arrêts ou à hospitaliser les blessés qui en ont besoin... Belle tâche assurément mais que l'augmentation du prix des denrées rend de plus en plus lourde.

Un seul exemple permettra de juger de l'étendue des services que rendent ces formations : en quatre mois, de mars à juin, l'infirmerie de gare de Juvisy a reçu 291 trains, donné 57.000 repas, pansé ou hospitalisé 1.750 malades.

Nos 89 infirmeries de gare du début se sont réduites à 73. Le service s'y est allégé, car les grandes évacuations de blessés ont été rares depuis un an. Ensemble, elles ont fourni cette année 700.000 ravitaillements, chiffre inférieur à celui des trois années précédentes, mais qui doit remonter, la Société ayant accepté depuis peu, à la demande du ministre de l'Intérieur, de ravitailler les trains de réfugiés.

Le personnel des infirmeries de gare, si surchargé de travail lors des grandes batailles de 1914, a dû redoubler d'activité en face de cette nouvelle tâche, que complique la double incertitude des effectifs et de la marche des trains. Son expérience et son dévouement ont suppléé à tout, et, presque partout, les trains ont pu être alimentés dans des conditions satisfaisantes.

**Cantines de gare.** — Les mouvements de permissionnaires, qui jettent sur les chemins de fer plus de 100.000 voyageurs par jour, ont rendu la création de cantines de gare absolument nécessaire. On a pu voir, en plusieurs circonstances, combien il y a intérêt à les multiplier pour maintenir le moral des troupes et empêcher que le soldat en voyage tombe entre les mains des agents conscients ou inconscients de l'ennemi.

Le ministre de la Guerre, le grand Quartier général, les généraux commandants d'armée, en un mot le commandement à tous les échelons, jusqu'aux commissaires militaires de gare, nous ont pressés d'intervenir.

L'autorité militaire fournit le local et le matériel fixe. Les dames appartenant à nos Comités servent le soldat, et surtout — c'est là leur principale mission — causent avec lui et agissent ainsi très heureusement sur son moral. Au début quelques-unes d'entre elles hésitaient à accepter ce rôle de servantes, mais l'attitude du soldat vis-à-vis d'elles, l'influence

qu'elles prirent sur lui les intéressèrent et maintenant elles se disputent l'honneur de le servir.

Depuis un an, le nombre de ces cantines a beaucoup augmenté. Nous en avons 90, tant à Paris ou autour de Paris qu'en province. Ces dernières ne sont pas les moins achalandées. Certaines d'entre elles, comme celles d'Amiens, Orléans, Bordeaux, le Mans, Chalon-sur-Saône, Marseille, etc., débitent chacune plus de 2.000 consommations par jour.

Au mois d'avril dernier, où le nombre des permissionnaires a été cependant particulièrement réduit, en raison de l'offensive allemande, l'ensemble de nos cantines a fourni 1.200.000 repas et a dépensé au total 600.000 francs. 1/6<sup>e</sup> de cette somme a été payé par les quêtes dans les gares, le reste par la Société... et par les consommateurs, car l'autorité militaire désire que le soldat ne s'habitue pas à vivre de charité. En payant, il se sent chez lui, prend ce qu'il veut et, par la comparaison des prix avec ceux des cabarets, apprécie ce qu'on fait pour lui, mieux que s'il était servi gratuitement.

De même qu'il l'avait fait pour les infirmeries de gare, le ministre de l'Intérieur nous a demandé d'utiliser nos cantines pour l'alimentation des trains de réfugiés, s'engageant à nous rembourser le prix des repas.

*L'œuvre des pays envahis.* — L'assistance donnée par la Société aux populations chassées de chez elles par l'ennemi ne devait pas se borner à les ravitailler au cours de leur douloureux exode.

A moins de méconnaître l'idée de Patrie, il faut admettre que les Français, préservés par nos armées de l'odieux contact de l'Allemand, ont contracté une dette vis-à-vis de ceux chez qui le drame sanglant s'est déroulé. Ils leur doivent leur aide.

En janvier 1917, les Allemands commencèrent à renvoyer en France vieillards, femmes, enfants, malades, en un mot, les bouches inutiles.

Emues à la vue de tant de misères, des personnes de cœur, parmi lesquelles il faut citer Mme Gillet-Motte, créèrent à Lyon un Comité de secours aux rapatriés, qui apporta un puissant concours à l'Etat. A un premier hôpital fondé à Evian par Mme Gillet-Motte pour les rapatriés, vint bientôt s'en ajouter un second, création de notre Comité de Thonon. Nos infirmières prodiguèrent leurs soins dans l'un et dans l'autre.

Avec le concours de toutes les bonnes volontés, auxquelles — ainsi qu'on peut le croire — la Croix-Rouge américaine ne manque pas de s'associer, tous les besoins des rapatriés sont au moins prévus et à peu près satisfaits. Sur les 400.000 qui nous ont déjà été rendus, la plupart ont reçu, à leur arrivée, les soins, la nourriture, le logement, les vêtements dont ils ont besoin. Certains jours un ou deux trains spéciaux partent, emmenant chacun 12 à 1.500 rapatriés, soit, par Lyon, sur le Midi, soit, par Paris, sur l'Ouest. Les trains sont accompagnés par des infirmières envoyées de Lyon ou de Paris. Installées avec les malades dans un wagon à couloir, que suit un wagon-cuisine, les infirmières

entourent, en cours de route, tous ces malheureux de soins et de sollicitude.

A Paris comme à Lyon, les voyageurs en arrivant à la gare sont aimablement accueillis, copieusement ravitaillés et convenablement logés. Des infirmières les visitent à domicile, les font admettre dans nos dispensaires, où ils reçoivent les consultations et les pansements dont ils ont besoin. Tout est prévu et se passe avec ordre.

Certainement il reste encore beaucoup à faire, mais, du moins, a-t-on ramené un peu d'espoir au cœur de malheureux, depuis longtemps déshabitués de toute sympathie et familiarisés avec la misère.

**Reconstitution des villages occupés.** — Ce n'était pas tout que de s'occuper des gens rapatriés par les Allemands; l'année dernière, à la suite de notre avance dans la Somme, il fallut venir en aide aux populations dont les foyers reconquis pouvaient être réoccupés.

Reportez-vous aux premiers mois de 1917. Le 18 mars, sur le front Amiens-Soissons, l'ennemi vient de reculer d'une trentaine de kilomètres. Le pays qu'il nous cède est dans un état lamentable : champs bouleversés par les obus, maisons éventrées et détruites, arbres sciés, instruments de travail brisés, tel est le spectacle qu'offrent les campagnes de l'Artois, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise, jadis les plus riches de France, devenues un vaste désert, image de la désolation et de la ruine.

L'œuvre de réparation à entreprendre était tellement vaste qu'elle semblait défier tous les efforts. Mais la charité, comme les grandes forces de la nature, ne recule devant aucun obstacle. De tous côtés des œuvres privées françaises, anglaises, américaines, surgirent. Le Conseil central de la Société, en face de la prolongation de la guerre, se demandait s'il devait entrer dans une voie qui pouvait devenir très onéreuse.

Cependant quelques-unes de nos dames s'y étaient engagées : Mmes Geoffroy et Hervé s'étaient établies à Manicamp, dans l'Aisne, la baronne Brincard et Mme Jacques Faure à Babeuf, dans l'Oise. Là, vivant sur place, voyant tout de près et par elles-mêmes, étudiant avec autant d'intelligence que de charité et de méthode le rétablissement de la vie rurale, elles devinrent bientôt, non pas seulement, comme elles le disaient, une permanence, mais une Providence pour ces villages et leurs alentours. (*Applaudissements.*)

Le Conseil central décida de les imiter et de créer lui aussi des permanences. A cet effet, un appel fut fait à nos Comités pour les engager à fournir du mobilier, des vêtements et à adopter eux-mêmes des villages.

Un poste fut établi à Albert et confié au dévouement de Mme de la Fournière. De son côté, le Comité de Lyon, toujours à l'avant-garde des mouvements charitables, prit à sa charge la région de Beaumetz-les-Loges, au sud-ouest d'Arras. D'autres Comités se préparaient à intervenir, lorsque la retraite de nos troupes, en mars dernier, réduisit à néant toutes ces espé-

rances. Une deuxième fois, les populations qui commençaient à rentrer chez elles et à relever leurs ruines, durent s'éloigner.

Faut-il nous frapper la poitrine et nous déclarer coupables d'imprudence, reconnaître que tout l'effort fait dans cette contrée a été inutile, que tout est fini? Je ne le crois pas. Les premiers essais ont du moins prouvé aux habitants de ces pays infortunés qu'ils pouvaient compter sur leurs frères, moins atteints qu'eux. L'union des diverses régions de la France ne peut qu'y gagner. C'en est assez pour justifier la tentative faite et nous engager à la reprendre plus tard.

**Les évacuations.** — En attendant, ces familles errantes ont besoin d'aide. Nous avons cru pouvoir les rétablir dans leurs foyers. Il faut, pour le moment, les aider à s'en éloigner.

Celles d'entre elles qui avaient des ressources ont trouvé des amis. Il en a toujours été de même. Elles ont vécu.

Restent les pauvres et c'est la masse. C'est par centaines de mille qu'ils sont arrivés des régions envahies : lamentable spectacle que ces colonnes de réfugiés fuyant l'ennemi. Toutes les misères humaines sont là, serrées les unes contre les autres,

Dès le premier jour, nos infirmières coururent à leur rencontre jusqu'à Boulogne, Arques et Fruges, où les attaques de l'ennemi avaient jeté les émigrants.

La Société, s'inspirant du programme d'action que lui traçait le président du Conseil, invitait ses Comités à s'entendre avec l'autorité administrative et à lui apporter leur concours pour alimenter et loger les réfugiés, soigner et panser les malades, les recueillir même dans nos hôpitaux. Des infirmières prises sur place ou envoyées de Paris, accompagnaient les trains de réfugiés jusqu'à destination : 160 infirmières convoyèrent ainsi 80 trains, soit environ 100.000 de ces malheureux. Sur le parcours, les infirmeries et cantines de gare fournissaient les repas. Aux arrêts, le personnel de ceux de nos Comités qui jalonnaient la route se joignait aux infirmières du train pour adoucir la fatigue du voyage; enfin, le Comité du lieu d'arrivée s'associait aux œuvres locales pour réorganiser l'existence de ces familles dépaysées et leur refaire un foyer provisoire.

Dans ces rapports quotidiens entre notre personnel et les réfugiés, des relations s'établissent, des sympathies naissent, profitables certainement aux réfugiés, plus profitables encore peut-être à notre personnel, car, à voir les effroyables misères qui pèsent sur ces pauvres gens, on est pris d'admiration pour la fermeté sereine avec laquelle ils font tête à la mauvaise fortune; et, dans ce temps où tout est ébranlé, où le lendemain est gros de menaces et d'inquiétudes, où l'on s'étonne de la fragilité des choses que l'on était habitué à regarder comme les plus solides, c'est de ce monde de héros en guenilles que l'on apprend à avoir de la tenue dans l'épreuve et de la foi dans la Providence.

Autre leçon encore : dans ces grandes émigrations, comme lors des tremblements de terre de Sicile, de Provence et des inondations de Paris, on a vu les victimes de la catastrophe et les pouvoirs publics faire appel à l'intervention de la Croix-Rouge. Quatre fois en dix ans, à l'occasion de calamités diverses cette confiance s'est manifestée et quatre fois l'événement l'a justifiée. La cause de cette confiance est, je crois, toujours la même, c'est que notre Société dispose d'une armée de 500 Comités qui, répartis sur toute la surface du pays, groupent autour d'eux une élite animée du plus pur patriotisme et du dévouement le plus désintéressé.

Là est le secret de notre force. Il faut mettre ce fait en pleine lumière, non pour en faire étalage, mais pour prendre conscience de notre puissance bienfaisante et savoir, à l'occasion, en faire un bon emploi. (*Applaudissements.*)

**Convois auxiliaires.** — Dans le rapport lu à l'Assemblée générale de l'an dernier, M. le Secrétaire général vous a exposé en détail l'œuvre des *Convois auxiliaires*, créée par le comte Etienne de Beaumont, avec l'aide du Comité landais et d'autres généreux donateurs.

Je ne reviendrai pas sur ce qui concerne les sections de voitures de chirurgie, de bains-douches, de blanchissage, car rien de nouveau ne s'est produit, ni dans leur organisation, ni dans leur service. Je tiens cependant à rappeler le dévouement et le courage de leur personnel. La mort de M. Nivard, tué à son poste, 3 blessés, 23 citations à l'ordre en font foi. (*Applaudissements.*)

**Cantines du front.** — Quant à la section de voitures-cantines, elle a subi des modifications profondes, qui lui ont fait prendre une importance nouvelle.

Ces voitures, vous le savez, nous ont été fournies par le Service de santé. Chacune d'elles porte 4 à 500 litres d'eau bouillante, des marmites norvégiennes et des denrées de débit courant. La Croix-Rouge américaine, ici encore, s'est associée à nous, en prenant les dépenses à sa charge; chaque voiture a deux convoyeurs, l'un français, l'autre américain. Ils vont jusqu'au contact des troupes de première ligne, s'établissent à un croisement de routes, sur le passage des détachements de relève, parfois dans les tranchées mêmes. Ils distribuent gratis des consommations à qui en demande, avec quelques livres, des jeux, du papier à lettres. Vous jugez de leur succès. Peut-on mieux prouver au soldat que la sollicitude de la Croix-Rouge s'étend sur lui partout où le conduit le service de la Patrie?

Les convoyeurs sont pour la plupart des jeunes gens exemptés malgré eux du service et qui, pour la satisfaction de leur conscience, s'exposent volontairement au danger. Ils mènent une rude vie, logeant quelquefois dans une baraque, le plus souvent au revers d'un fossé, et partageant la vie des défenseurs de la tranchée.

Quelle que soit la valeur du personnel employé, un service aussi important ne peut pas se passer de contrôle. A cet effet, le Conseil a créé une inspection générale de toutes nos formations du front, cantines, cercles, foyers du soldat, etc., à l'exception, bien entendu, des formations sanitaires, qui ne relèvent que du Service de santé.

M. le général de division de Lamaze et M. le général de Dartein, nous ont fait l'honneur d'accepter cette délicate mission. Leurs rapports témoignent de la bonne exécution du service dans tous ses détails et de l'entière satisfaction qu'il donne au commandement.

**Cercles de soldats.** — Cette belle œuvre des cantines au front en a fait éclore, l'hiver dernier, une autre non moins utile : celle des cercles de soldats, créée à la demande de M. le général Gouraud.

Le général prévoyait, dans les cantonnements de repos de son armée, l'installation de 30 cercles pouvant recevoir un millier d'hommes chacun. Bien que le soldat dut payer ses consommations et l'Etat la construction des baraques, l'élévation de la dépense résultant des frais généraux faisait, ici encore, hésiter la Société; mais le marquis et la marquise de Chaponay, qui avaient déjà largement subventionné, dès l'origine, l'œuvre des cantines au front, séduits par le bien à faire, prirent à leur charge, avec une munificence qu'on ne saurait trop louer, les cercles de soldats de l'armée du général Gouraud. (*Applaudissements.*)

Depuis lors, il en a été de cette œuvre comme des forêts, où les arbres se ressèment au delà des lisières et où des cépées nouvelles remplacent les arbres qui tombent : l'œuvre s'est étendue à l'armée voisine, dans laquelle des cercles, du même modèle que les premiers, se sont créés; et, quand les événements ont obligé les troupes à se reporter en arrière, les cercles ont suivi le mouvement, se sont fractionnés, se sont mis sous la tente, ont passé parfois en première ligne, pour rester attachés à leur division. La tourmente ne les a pas brisés. A peine ont-ils courbé la tête. Vous pouvez compter qu'ils ne tarderont pas à la relever et à reverdir.

Ils sont desservis par un personnel de choix; on y rencontre de très hautes personnalités, n'ayant plus leur place parmi les combattants et qui se sont consacrées à cette mission, on pourrait dire à cet apostolat, par pur amour du soldat. Leur action, en contribuant au maintien de l'ordre et de la discipline, est non moins utile au point de vue moral que par les bienfaits matériels qu'elle répand.

Dans cette œuvre des cercles, l'exemple nous était venu de la région lorraine. Vous vous rappelez sans doute l'enthousiasme avec lequel, l'année d'avant la guerre, les comités-frontière accueillirent l'idée de créer, sur le champ de bataille traditionnel, des postes de secours pour les blessés des troupes de couverture. 70 postes étaient prêts quand la guerre éclata. Largement pourvus de lits, de voitures, de brancards; desservis par un personnel très ardent, très dévoué, ils rendirent

d'excellents services au début des opérations. Par la suite, les uns se transformèrent en hôpitaux, les autres en cercles de soldats. Les Comités de Nancy et de Commercy installèrent dans leur rayon d'action plus de 100 foyers ou cercles régulièrement desservis, les uns organisés en cantines, d'autres accompagnés de bains-douches, donnant du linge de rechange, d'autres enfin offrant de simples abris, où le soldat trouve de quoi lire et écrire. Tous sont très fréquentés.

C'est ainsi que, sur une grande étendue du front, notre Société travaille à entretenir le moral du soldat et à augmenter son bien-être. Le pain, comme le dit l'Évangile, n'est pas la seule nourriture de l'homme. Nous sommes donc bien dans notre rôle, quand, nous installant sur le terrain de la bataille, nous nous préoccupons, aussi, de l'âme du combattant.

**La lutte contre la tuberculose.** — On vous a fait pressentir l'an dernier la part que la Société pourrait être appelée à prendre dans la lutte contre la tuberculose. Il me faut revenir sur ce sujet, car un pas important a été fait dans cette voie.

La Société a décidé de participer de deux façons à la grande campagne entreprise dans le pays, à la suite du vote de la loi Bourgeois.

D'abord, elle a invité ses comités à mettre à la disposition des conseils départementaux créés en vue de l'application de cette loi, leur personnel d'Infirmières spécialement instruites, qui visiteront les tuberculeux à domicile, surveilleront l'exécution du traitement et répandront dans les familles les idées pratiques de prophylaxie.

Les Comités qui possèdent un dispensaire donneront en outre des consultations pour la tuberculose. Suspendues depuis le début de la guerre, par suite de la fermeture de tous nos dispensaires, ces consultations reprennent, grâce à l'appui financier de la Croix-Rouge Américaine, à Amboise, Blois, Lorient, Nice, Toulouse et ailleurs.

En second lieu, la Société a entrepris d'organiser des hôpitaux pour les militaires tuberculeux. Avant la guerre, la question ne se posait pas, car les règlements prescrivaient la réforme de tout homme atteint de ce terrible mal. Mais aujourd'hui, combien de soldats ont pris dans la vie de tranchées le germe de la tuberculose? Combien le rapporteront des prisons de l'ennemi?

C'est pour répondre à ces besoins nouveaux que nous avons créé, dans ces derniers temps, des hôpitaux spéciaux pour tuberculeux, les uns destinés aux militaires et subventionnés par le Ministère de la Guerre, les autres — et c'est là que nous nous éloignons le plus de notre conception première — destinés aux réformés non militaires et subventionnés par le Ministère de l'Intérieur.

Quant à présent, nous avons 10 de ces hôpitaux : 6 dureront ce que durera la guerre, ce sont la villa de Pau pour officiers, celle des Rosiers à Menton, les hôpitaux de Champrosay et d'Arcachon, l'établissement de Chatellaillon, près de La Rochelle, pour la tuberculose osseuse, celui

de Saint-Genis-Laval, pour les tuberculeux de la 14<sup>e</sup> Région; 4 autres hôpitaux, propriété de la Société, continueront à fonctionner, même après la guerre. Ce sont la Villa Richelieu, près de La Rochelle, l'ancien château des Ducs de Savoie à Angeville, dans le Bugey, à 900 m. d'altitude, où 40 officiers sont déjà soignés et où 100 soldats trouveront bientôt place, ceux de Bel-Air en Touraine, de Mardor en Bourgogne.

**L'aide étrangère.** — Dans toutes les créations que j'ai énumérées au cours de ce rapport, vous avez aperçu l'intervention de la Croix-Rouge américaine. Partout, quelle que soit l'œuvre, nous la trouvons en effet prête à nous aider libéralement, noblement. Dans presque tous les départements, nos excellents alliés ont une ou un délégué, qui, dès qu'un besoin est signalé, fait une rapide enquête, suivie de près par une intervention. Cette générosité ne s'est jamais démentie. Il y a quelques jours à peine, elle nous en donnait encore une preuve éclatante en mettant à notre disposition un don magnifique de 5 millions pour nos Hôpitaux et nos infirmeries de gare.

L'appui moral que nous apportait la sympathie de la Croix-Rouge Américaine nous a été plus précieux encore que son aide matérielle, car nous y avons toujours vu le reflet de la sympathie du peuple américain. L'événement a prouvé qu'il en est bien ainsi.

Je suis donc certain de répondre à vos intentions, en profitant de la solennité d'aujourd'hui, pour remercier la Croix-Rouge Américaine, au nom de la Société française de Secours aux Blessés militaires, de l'aide qu'elle lui apporte et de la part qu'elle prend à son œuvre. (*Applaudissements.*)

D'ailleurs, la sympathie pour la Croix-Rouge Française est universelle et témoigne que le monde entier est avec nous.

Des deux Amériques nous arrivent journellement des sommes d'argent importantes et les dons les plus variés. Il y a de tout dans ces envois : automobiles et instruments de chirurgie, objets de pansement et de lingerie, tabacs et cigares, conserves et liqueurs, sucre et café, caisses de toutes formes et de toutes dimensions, venant des Etats-Unis, du Canada, de l'Argentine et de tous les Etats de l'Amérique du Sud.

L'immense effort fait par le Nouveau Monde en faveur de la France a été mis sous les yeux du public parisien dans une exposition organisée en décembre dernier par le Comité France-Amérique. Sur l'ensemble des dons faits à la France, la Société de Secours aux Blessés, à elle seule, figurait pour plus de 9 millions,

Dans ce grand mouvement qui entraîne tous les peuples vers la France, l'Angleterre ne s'est laissé devancer par aucune autre nation. Ses colonies, ses dominions se sont efforcés, comme elle-même, de nous venir en aide.

Nous ne sommes pas en mesure, malheureusement, d'apprécier en chiffres ce qu'elle a fait pour la France, car, sauf pour le Canada et l'Austra-



lie, qui ensemble ont donné directement plus de 8 millions 1/2 de dons en nature et en argent, presque tous les dons anglais ont été remis au Comité Britannique de la Croix-Rouge Française à Londres, qui s'est chargé de les distribuer lui-même.

Mais aucun calcul n'est nécessaire pour apercevoir, dans presque tous nos hôpitaux, les traces d'une main bienfaisante, qui a devancé les désirs de nos blessés et prévu leurs besoins. C'est la main de l'Angleterre. On la reconnaît à la façon large et spontanée dont elle apporte son aide. (*Applaudissements.*)

**Aide des colonies et des pays de protectorat français.** — Toutes nos possessions d'outre-mer, tous les pays sur lesquels la France a étendu sa protection nous ont envoyé leurs enfants et leur or.

L'Algérie et la Tunisie ont leurs hôpitaux, leurs dispensaires, leurs ouvroirs.

L'Indochine a recueilli, parmi les indigènes, comme parmi les colons, des sommes considérables qu'elle a mises à la disposition du siège central de la Société. A l'heure actuelle, le don de l'Indochine — et sous ce nom il faut comprendre la Cochinchine, le Tonkin, le Cambodge et l'Annam — atteint presque deux millions.

La coopération du Maroc n'est pas moins surprenante. Dans cet immense pays, dont la conquête se poursuit encore, où l'on se bat tous les jours, que les Allemands tentent par tous les moyens de soulever contre nous, notre Société a fleuri comme sur les terres les plus françaises. Dès 1912, un Comité s'était fondé à Tanger. Plus tard, Mme Lyautey voulut bien accepter les fonctions de Déléguée de la Société au Maroc. Immédiatement, comme d'un coup de baguette magique, Salé vit sortir de terre une magnifique maison de convalescence, où 50 lits étaient mis à la disposition des troupes européennes. Des Comités nouveaux se fondaient à Mogador, à Fez, à Mazagan, à Safi, pour entretenir toutes les œuvres de guerre du Maroc. Chacun d'eux a son ouvrier, travaille les laines du pays et envoie aux troupes marocaines de sa circonscription, quelque part qu'elles soient appelées à combattre, des gilets, tricots, chaussettes, etc., de telle sorte que le soldat marocain n'est pas moins bien pourvu que son compagnon d'armes français.

N'y a-t-il pas un enseignement d'une haute portée politique dans les marques d'attachement que la France recueille aujourd'hui de ces populations si récemment conquises par ses armes ? J'aime à penser — et vous vous rangerez, j'en suis sûr, à l'opinion du vieux soldat qui vous parle — que cette puissance attractive de notre Patrie lui vient de son armée, qui gagne le cœur de tous ceux qui la voient de près. (*Applaudissements.*)

**Aide de la France.** — Après m'être ainsi étendu sur le concours que nous recevons de l'extérieur, je ne dirai qu'un mot de l'aide que nous trouvons dans le Pays lui-même. Malgré tant d'épreuves, tant de ruines,



c'est encore de chez nous que la Société a toujours tiré la plus grosse partie de ses ressources.

Chacun apporte sa pierre et les dons les plus modestes sont parfois les plus touchants. Ainsi, depuis le début de la guerre, nous recevons périodiquement de quelques groupes ouvriers des sommes volontairement prélevées sur leurs salaires ? Je citerai le personnel des poudreries du Bouchet et de Sevran Livry, des maisons Maimbret et Worms, des établissements Limouzin et Richemond, de l'usine d'Ablon. Depuis quatre ans, ces sept établissements ensemble nous ont fait parvenir, en 406 envois, 133.704 francs. Quel bel exemple de patriotisme ! (*Applaudissements.*)

\* \*

Voilà les faits.

S'il m'est permis de les résumer pour en tirer un enseignement, je dirai que c'est à sa préparation qu'est dû le succès de l'œuvre accomplie par la Société.

Certes ce succès est le résultat de tous les concours, de tous les dévouements qui se pressent, de jour en jour plus nombreux, autour de notre drapeau. Mais la moisson ne lève que dans les champs qui ont été dès longtemps labourés et ensemencés.

Aussi devons-nous nous incliner avec reconnaissance devant les grandes et illustres figures qui dominent le passé de notre Société. Toujours présentes au milieu de nous, elles semblent encore présider cette réunion. La moisson d'aujourd'hui est leur œuvre.

Parmi nos anciens Présidents, nous devons un hommage spécial au Général Davout duc d'Auerstaëdt et au Marquis de Vogüé, car leur action personnelle a eu, sur la préparation de la Société à la guerre, une influence immédiate et décisive.

Le premier, — convaincu qu'on ne s'instruit bien que par la pratique, — créa des dispensaires, où nos Infirmières allaient être appelées à panser journellement des blessés et, pour la première fois, mobilisa la Société en envoyant un hôpital en Chine. Or, non seulement les dispensaires formèrent des infirmières, mais ils gagnèrent à la Société la reconnaissance populaire et son intervention en Chine lui attira la sympathie de l'armée.

Ce fut le début d'une ère nouvelle. A la mort du Général Davout, survenue en 1904, la Société, par une faveur de la Providence, eut devant elle dix années pour achever sa préparation à la guerre.

Le Marquis de Vogüé les employa admirablement.

Par la noblesse de son caractère, par l'autorité et le charme qui s'attachaient à sa personne, il donna dans le Pays, et même à l'étranger, un prestige incomparable à la Croix-Rouge Française.

Avec autant de sagesse que de décision, il modifia les statuts de la

Société, pour élargir son champ d'action, tout en la maintenant dans son rôle de guerre. Les tremblements de terre d'Italie et de Provence, les inondations de la Seine et de la Loire, la lutte contre la tuberculose, enfin les campagnes des Balkans et du Maroc, préludes du grand cataclysme, tout fut, pour le Marquis de Vogüé, occasion de développer la Société. Aussi, lorsqu'éclata la guerre, se trouva-t-elle prête à faire face à l'épreuve. Son effectif avait doublé : elle réunissait plus de 120.000 membres; elle était devenue une force pour le pays. (*Applaudissements.*)

A cette grande œuvre de M. de Vogüé, trois noms sont intimement attachés et associés. Je ne veux pas les prononcer ici. Ils sont sur toutes les lèvres.

Qui donc a concouru à la conception de l'œuvre (1), telle que nous la voyons aujourd'hui, à sa direction, à son exécution ? Qui en est l'âme ?

D'autre part, qui a donné aux services financiers de la Société une organisation méthodique et prévoyante (2) capable de fournir un effort aussi considérable et aussi prolongé ?

Enfin, qui donc a forgé l'instrument de nos succès ? (3) ...je veux dire l'*Infirmière de la Société française de Secours aux Blessés*, cette autre sœur de charité, qui secourt et console les maux enfantés par la guerre, comme son aînée secourt et console les misères nées de la pauvreté, rivalise avec elle de bravoure, de dévouement, d'oubli d'elle-même et partage de plus en plus sa juste popularité ? Suivant le mot d'un médecin inspecteur de l'armée, l'*Infirmière* que nous vous devons, Madame, est l'*orgueil de notre Société et le Corps de Santé Militaire doit se montrer fier de l'avoir pour collaboratrice.* (*Applaudissements.*)

Quand l'orage, prévu de si loin, éclata, nos Infirmières, par leur habileté professionnelle, par leur influence morale, par leur tenue, firent la conquête du soldat. Il n'est guère, à l'heure actuelle, de famille en France qui ne leur garde un souvenir reconnaissant.

A côté des Infirmières, on a vu des vieillards, des jeunes gens, qui n'avaient pu trouver place dans les rangs des combattants, prendre notre croix et donner l'exemple du dévouement.

Ainsi, on s'est habitué peu à peu dans le Pays à considérer l'insigne de notre Société comme l'emblème de la Charité. « *Les lettres S. B. M., nous faisait écrire ces jours-ci le ministre de la Guerre, sont devenues les amis du soldat.* » Nos Comités sont des foyers, où de toutes parts viennent se retremper les énergies, se réchauffer le patriotisme et l'enthousiasme, qui — lorsqu'il plaira à Dieu — nous donneront la Victoire.

---

(1) M. de Valence, secrétaire général de la Société.

(2) M. le Comte Charles de Montalivet, directeur des services financiers de la Société.

(3) M<sup>me</sup> la Comtesse d'Haussonville, présidente du Comité central des Dames.

Qui donc, en présence de si grands espoirs, penserait à la fatigue ou calculerait les ressources ?

Depuis que la Société existe, chaque fois qu'elle a agi, elle a été soutenue et comme portée en avant par le Pays tout entier. Chacune de ses entreprises a accru sa force. Elle doit donc regarder hardiment, en face, le rôle que le Pays lui-même lui assigne.

Elle doit avoir foi en elle-même, foi dans la reconnaissance de la Patrie, foi dans la sympathie du Monde, foi enfin dans la Divine Providence, car, — à bien regarder le tableau que je viens de vous faire, — il est permis d'apercevoir la main de Dieu dans cette histoire et d'espérer qu'il destine notre Croix à être l'un des instruments de ses desseins. (*Applaudissements prolongés.*)

---

# RAPPORT FINANCIER

sur l'Exercice 1917

*présenté à l'Assemblée générale*

*par M. le Comte Charles de Montalivet,*

*Directeur des Services financiers de la Société.*

---

MESDAMES,

MESSIEURS,

Nous avons à vous présenter le bilan de la quatrième année de guerre.

Le nombre des lits que nous avons à soutenir a diminué par suite du petit nombre des blessés à hospitaliser en 1917, ce qui a été la cause de la reprise de nombreux locaux scolaires. Nous avons, au 31 décembre 1917, 50.266 lits, au lieu de 69.005 au début de l'année 1917.

Mais, d'autre part, notre budget est lourdement grevé par :

73 infirmeries de Gare,

90 cantines de Gare,

164 cercles-cantines,

90 voitures automobiles des Convois auxiliaires,

les Secours aux Réfugiés.

Dans les comptes qui vous sont présentés, la comptabilité du Siège Central est complètement arrêtée, mais les chiffres donnés pour les Comités de province sont les résultats des comptes qui nous ont été transmis par eux, et il faut remarquer que quelques Comités, en raison des circonstances, n'ont pu encore nous envoyer leur comptabilité ; d'autre part, certains hôpitaux, pris en charge par des personnalités bénévoles, fonctionnent sans comptabilité régulière, soit qu'ils soient entièrement à la charge de ceux qui les gèrent, soit qu'ils reçoivent une somme forfaitaire. Une partie de ces dépenses nous échappe donc et les chiffres indiqués sont un minimum.

Pendant l'année 1917, nos dépenses ont été de :

Siège Central . . . . .	20.365.183,57
Comités de province . . . . .	31.259.195,87
TOTAL . . . . .	51.624.379,44

ce qui porte le total de nos dépenses depuis le début de la guerre à :

Siège Central . . . . .	54.115.412,02
Comités de Province . . . . .	104.576.488,17
TOTAL . . . . .	<u>158.691.900,19</u>

D'autre part, les recettes ont été en 1917 :

Siège Central . . . . .	21.438.638,45
Comités de province . . . . .	29.936.130,29
TOTAL . . . . .	<u>51.374.768,74</u>

Pendant la période 1914-17, les recettes ont été de :

Siège Central . . . . .	57.176.825,13
Comités . . . . .	104.518.068,32
TOTAL . . . . .	<u>161.694.893,45</u>

La comparaison des recettes et des dépenses soldées semble indiquer une situation satisfaisante.

Malheureusement, la prolongation des hostilités nous a obligé à engager des dépenses considérables non encore payées, ce qui modifie entièrement la situation.

L'examen du bilan où sont enregistrés ces engagements montre que nos disponibilités ne laissent au 31 décembre 1917 que le minimum indispensable comme fonds de roulement, surtout en ce qui concerne le Siège Central.

En effet, les disponibilités financières qui étaient au 1<sup>er</sup> août 1914 :

Siège Central . . . . .	6.106.659,76
Comités . . . . .	5.339.457,88
TOTAL . . . . .	<u>11.446.117,64</u>

ne sont plus au 31 décembre 1917 que :

Siège Central . . . . .	1.679.100,95
Comités . . . . .	4.460.612,99
TOTAL . . . . .	<u>6.139.713,94</u>

Le nombre des journées d'hospitalisation s'est élevé, en 1917, à 8.699.367, au lieu de 9.833.934 en 1916, ce qui donne, depuis le début des hostilités, un chiffre global de journées de : **35.001.699**.

Malgré cette diminution des hospitalisations les dépenses augmentent, et cela surtout du fait du renchérissement de tous les objets nécessaires à la vie.

Le Service de Santé et l'Intendance nous ont autorisés à nous approvisionner dans leurs magasins, et nous avons ainsi réalisé des économies notables. Un service d'achats en gros a également contribué à diminuer nos frais.

Mais, malgré toutes ces mesures, l'augmentation des dépenses dans

nos hôpitaux a pris de telles proportions à la fin de l'année 1917, et plus encore au début de 1918, que nous avons traversé une crise aiguë, qui aurait pu avoir pour résultat la fermeture de nombreuses formations. Ces fermetures se seraient produites au moment même où l'offensive allemande et les évacuations des habitants des pays envahis rendaient au contraire nécessaire le développement des moyens d'hospitalisation.

Heureusement, à ce moment, la « Croix-Rouge Américaine », d'un geste large et généreux, affirmait l'union étroite qui existe entre nos deux pays, en donnant à la « Croix-Rouge Française » une somme de 10.000.000. Celle-ci, après répartition, permettait aux trois sociétés d'assistance de reconstituer leur fonds de roulement, qui allait bientôt être réduit à néant.

Presque en même temps, le Service de Santé, en présence de l'augmentation si grande du coût de la vie, consentait à élever le prix des journées d'hospitalisation.

En vertu de cette décision, nos hôpitaux ont eu un rappel de 0 fr. 25 par journée pour le premier trimestre 1918; ils toucheront 2 fr. 50 pour les deuxième et troisième trimestres 1918, et 3 fr. à partir du quatrième trimestre 1918.

La subvention globale que nous fait le Service de Santé, pour nous permettre d'aider les hôpitaux nécessiteux, reste inchangée.

Nous sommes encore en pourparlers avec le Service de Santé au sujet des Infirmeries de Gare, dont le fonctionnement nous impose une charge de près de 1.000.000 par an.

Nous arriverons, j'en suis convaincu, à une solution satisfaisante, et nous pourrons ainsi continuer notre œuvre jusqu'au bout.

Poursuivant notre œuvre de lutte contre la tuberculose, nous avons cru devoir encourager notre Comité de Tours, qui voulait entrer dans cette voie, et nous avons à vous demander, en vertu de l'article 15 des Statuts, d'approuver l'acquisition faite à Bel-Air, près de Tours, d'une propriété destinée à recevoir des tuberculeux, pendant et après la guerre.

L'intervention financière de la Croix-Rouge Américaine, sur la demande du Comité de Tours, a permis cette acquisition, qui a été faite au prix de 350.000 francs.

Voici le bilan et les comptes de la Société, tant pour le Siège que pour les Comités.

## Bilan au 31 Décembre 1917.

### ACTIF

ACTIF RÉALISABLE :

Caisses et Banques. . . . .	2.058.287,73	
Comptes courants débiteurs. . . . .	4.057.307,73	
Portefeuille. . . . .	5.743.782,84	
Approvisionnements. . . . .	<u>245.368,95</u>	12.104.747,25

ACTIF IMMOBILISÉ :

Mobilier. . . . .	173.113,10	
Immeubles. . . . .	<u>2.490.105,15</u>	2.663.218,25
Total pour le Siège Central. . . . .		<u>14.767.965,50</u>

COMITÉS :

Ressources financières. . . . .	4.460.612,99	
Matériel, meubles, immeubles. . . . .	<u>2.147.019,64</u>	6.607.632,63
Total général. . . . .		<u><u>21.375.598,13</u></u>

### PASSIF

Réserves diverses et statutaires . . . . .	568.211,94
--	------------

PASSIF EXIGIBLE :

Comptes courants créditeurs. . . . .	1.501.686,74	
Sicile. . . . .	365.150,17	
Dette hypothécaire. . . . .	490.000,00	
Avance du Ministère. . . . .	2.668.000,00	
Provisions, créances douteuses. . . . .	700.000,00	
Hôpital tuberculeux. . . . .	1.232.597,45	
Remise en état des locaux. . . . .	<u>2.900.000,00</u>	10.425.646,30
Soldes { Réalisables. . . . .	1.679.100,95	
{ Immobilisés . . . . .	<u>2.663.218,25</u>	4.342.319,20
Total pour le Siège Central. . . . .		<u>14.767.965,50</u>

COMITÉS :

Contre-valeur (ci-contre). . . . .	<u>6.607.632,63</u>	
Total général. . . . .		<u><u>21.375.598,13</u></u>

## Compte de Fonctionnement du Siège Central du 1<sup>er</sup> Août 1914 au 31 Décembre 1917.

### RECETTES

	Du 2 août 1914 au 31 décem. 1916	Année 1917	Du 2 août 1914 au 31 décem. 1917
Allocations aux Hôpitaux. . . . .	6.034.278,65	8.242.091,10	14.276.369,75
Hôpitaux, Siège Central. . . . .	9.819.904,53	5.517.087,20	15.336.991,73
Infirmières de gare. . . . .	3.077.832,08	1.301.550,52	4.379.382,60
Œuvres d'assistance. . . . .	190.820,10	38.330,30	229.150,40
Matériel, lingerie fournis à divers Matériel, lingerie restant en plus à l'inventaire. . . . .	4.515.562,64 —	2.082.815,05 2.020,30	6.598.377,69 2.020,30
Legs et Dons. . . . .	171.452,30	127.902,68	299.354,98
Cantines de gare. . . . .	—	54.889,55	54.889,55
Souscriptions. . . . .	11.187.019,26	3.550.209,83	14.737.229,09
Cotisations. . . . .	96.902,00	41.780,20	138.682,20
Versements des Comités. . . . .	14.672,51	3.333,43	18.005,94
Coupons. . . . .	446.555,16	249.748,31	696.303,47
Intérêts, fonds en banque. . . . .	183.187,45	226.879,98	410.067,43
	<u>35.738.186,68</u>	<u>21.438.638,45</u>	<u>57.176.825,13</u>

### DÉPENSES

	Du 2 août 1914 au 31 décem. 1916	Année 1917	Du 2 août 1914 au 31 décem. 1917
Allocation aux hôpitaux. . . . .	6.758.152,54	9.234.190,28	15.992.342,82
Hôpitaux, Siège Central. . . . .	12.718.945,89	6.031.485,90	18.750.431,79
Infirmières de gare. . . . .	5.062.867,80	1.107.651,10	6.170.518,90
Œuvres d'assistance. . . . .	256.555,85	39.530,80	296.086,65
Matériel, lingerie (entrés et achetés). . . . .	4.515.562,64	2.084.835,35	6.600.397,99
Emploi des legs. . . . .	171.452,30	120.901,38	292.353,68
Legs restant à remployer. . . . .	—	7.001,30	7.001,30
Cantines de gare. . . . .	—	55.889,55	55.889,55
Avances aux Comités. . . . .	1.042.626,55	43.363,45	1.085.990,00
Subventions. . . . .	349.248,15	6.749,70	342.498,45
Délégations. . . . .	129.524,70	52.149,70	181.674,40
Infirmières. . . . .	235.007,55	167.500,90	402.508,45
Postes de secours. . . . .	157.777,70	178.852,65	336.630,35
Secours aux blessés. . . . .	145.889,50	64.946,80	210.836,30
Armées d'Orient (expédition). . . . .	602.836,70	47.503,50	650.340,20
Bucarest. . . . .	123.467,15	227.784,45	351.251,60
Autos. . . . .	1.045.538,95	276.572,15	1.322.111,10
Frais généraux. . . . .	370.522,58	217.450,64	587.973,22
Bulletin. . . . .	17.832,15	33.600,62	51.432,77
Arrérages. . . . .	46.419,75	18.232,50	64.652,25
Secours aux Pays reconquis. . . . .	—	3.658,15	3.658,15
Service des convois auxiliaires. . . . .	—	196.978,65	196.978,65
Cantines au front. . . . .	—	161.853,45	161.853,45
Total des dépenses soldées. . . . .	<u>33.750.228,45</u>	<u>20.365.183,57</u>	<u>54.115.412,02</u>
Balance des recettes et dépenses. . . . .	<u>1.987.958,23</u>	<u>1.073.454,88</u>	<u>3.061.413,11</u>
	<u>35.738.186,68</u>	<u>21.438.638,45</u>	<u>57.176.825,13</u>

## Etats financiers des Comités de Province.

### RECETTES

	Année 1917	Du 2 août 1914 au 31 décembre 1917
Indemnités acquises pour les journées d'hospitalisation (prévues ou à prévoir) . . . . .	16.431.580 30	64.234.502 05
Remboursement par l'Etat (indemnité literie). . . . .	6.088 »	724.027 »
Subvention des Communes. . . . .	144.497 60	719.952 61
Dons et divers. . . . .	4.459.864 22	21.322.768 91
Intérêts des fonds placés. . . . .	148.332 91	496.496 56
Emprunts sur titres. . . . .	305.806 27	1.386.102 72
Cotisation des Membres. . . . .	491.637 44	2.179.641 05
Allocation du Siège Central. . . . .	7.513.764 21	11.772.612 85
Réalisation de titres. . . . .	—	18.138 »
Avances remboursables. . . . .	434.559 34	1.663.826 57
	<u>29.936.130 29</u>	<u>104.518.068 32</u>

### DÉPENSES

	Année 1917	Du 2 août 1914 au 31 décembre 1917
Frais de premier établissement. . . . .	709.002 89	5.588.090 75
Dépenses de fonctionnement. . . . .	29.316.181 44	94.373.271 59
Dispensaires. . . . .	55.936 07	213.332 77
Allocations de Secours aux Blessés. . . . .	35.459 45	241.933 92
Divers. . . . .	511.643 05	1.854.552 75
Frais généraux. . . . .	630.972 97	2.305.306 30
Achats de titres. . . . .	—	—
	<u>31.259.195 87</u>	<u>104.576.488 17</u>

## Situation financière des Comités de province.

		31 décem. 1917
CRÉDITS	{ Encaise et Comptes courants. . . . .	3.645.807 26
	{ Valeurs des titres. . . . .	2.751.348 82
DÉBITS	{ Emprunts sur titres. . . . .	572.955 »
	{ Avances remboursables. . . . .	1.363.588 09
	Reste disponible. . . . .	<u>4.460.612 09</u>
	Valeur du mobilier. . . . .	2.028.027 64
	Valeur d'achat des immeubles. . . . .	118.992 »
	Total. . . . .	<u>6.607.623 63</u>



## Déclaration de la Commission de Contrôle

*présentée par M. Fontana,  
Membre de la Commission de Contrôle.*

---

MESDAMES ET MESSIEURS,

Vous venez d'entendre le rapport si lumineux et en même temps si documenté que vient de vous présenter notre très distingué et très dévoué directeur des services financiers.

En ma qualité de membre de la Commission du Contrôle, j'ai eu à étudier ce rapport, ainsi que la comptabilité qui en est l'origine et qui chaque jour augmente, par le fait de l'importance sans cesse grandissante des œuvres de notre Société.

Et je ne veux que vous demander d'exprimer, encore une fois, votre gratitude à M. le Comte de Montalivet et à ses collaborateurs et collaboratrices, dont le zèle et la compétence sont au-dessus de tout éloge.  
(*Applaudissements.*)

---

## Résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale

---

### I


Conformément à l'article 13 des Statuts de la Société, l'Assemblée générale approuve le Bilan et les Comptes arrêtés à la date du 31 décembre 1917.

### II

Conformément à l'article 15 des Statuts, l'Assemblée générale approuve :

1<sup>o</sup> L'acquisition faite suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> Lainé, notaire à Tours, le 9 mars 1918, de la propriété de Bel-Air, sise à La Membrolle-sur-Choisille (Indre-et-Loire), destinée à être affectée à l'hospitalisation d'officiers et soldats tuberculeux ;

2<sup>o</sup> L'échange à intervenir entre la Société Française de Secours aux Blessés Militaires et M. Gerbaud, de terrains situés à Hyères (Var), contigus au Sanatorium du Mont-des-Oiseaux.



## Nomination de nouveaux Membres

---

La Commission exécutive du Comité Central, soumet au vote de l'Assemblée générale, les nominations, comme nouveaux membres du Conseil, de :

MM. le Marquis DE CHAPONAY ; le Colonel Comte DE DAMPIERRE ; Paul D'ENFERT ; le Baron DURRIEU ; le Comte Jean DE KERGORLAY ; le Médecin Inspecteur Général KERMORGAN ; Gaston DE MONICAULT ; PRESTAT ; le Médecin Principal de 1<sup>re</sup> classe RADOUAN ; Albert SALLE ; TEISSIER ; le Professeur WEISS.

L'Assemblée a approuvé.

---

## Réélection de Membres sortants

---

La Commission exécutive propose à l'Assemblée la réélection des Membres suivants du Comité Central dont le mandat expire en 1918 et qui sont rééligibles :

MM. le Comte DE BAGNEUX ; BOUTIRON ; le Colonel Comte DARU ; FOURNIER-SARLOVÈZE ; Mgr le Duc DE GUISE ; MM. le Vice-Amiral TOUCHARD ; DE VALENCE.

L'Assemblée a approuvé.

---

*Le Gérant : H. OUDIN.*

---

# Comment pouvez-vous faire partie de la Société ?

*En faisant parvenir à l'adresse soit du*

**Président de la Société, 21, rue François-I<sup>er</sup>, à Paris**

*soit du Président d'un des Comités locaux :*

Une cotisation de 30 francs comme **MEMBRE TITULAIRE**

Une cotisation minima de 6 fr. comme **MEMBRE SOUSCRIPTEUR**

Une cotisation de 5 fr. à 1 fr. comme **MEMBRE ADHÉRENT**

*Tout versement de 10 francs et au-dessus donne droit à l'envoi  
du Bulletin de la Société.*

---

## FORMULE DE LEGS

**destinés à la Société**

La *Société Française de Secours aux Blessés Militaires (Croix-Rouge Française)*, ayant été reconnue d'utilité publique par décret en date du 23 juin 1866, a qualité pour recevoir les dons et legs qui lui sont faits en argent ou en nature.

La formule ci-dessous, insérée dans les dispositions testamentaires, suffit pour assurer l'exécution des dernières volontés du donateur :

« Je donne et lègue à la *Société Française de Secours aux Blessés Militaires*  
« (*Croix-Rouge Française*), dont le siège est à Paris, 21, rue François-I<sup>er</sup>, la somme de<sup>(1)</sup>

« nette de tous droits et de frais. »

(1) Ou bien : tels objets... ou tels immeubles.

---

## OBJETS DE PROPAGANDE

La *Société Française de Secours aux Blessés Militaires* a créé divers Bijoux, Objets de Papeterie et de Maroquinerie, tous ornés de la Croix Rouge. Elle a créé aussi des Timbres destinés à être apposés sur la correspondance.



Pour se les procurer, s'adresser au *Siège Central, à Paris, 21, rue François-I<sup>er</sup>*, et dans tous les Comités de la Société.



---

**ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE**

---

# DISPENSARE ET HOPITAL-ÉCOLE DE LA SOCIÉTÉ

Square des Peupliers, Paris, (13<sup>e</sup>) Téléphone 810-02

:: DIRECTRICE : **Mademoiselle GÉNIN** ::

— 83 —

## DÉPOT CENTRAL DU MATÉRIEL & DE LA LINGERIE

62, Avenue Victor-Hugo, BOULOGNE-SUR-SEINE — Téléphone 675-19

---

## BIBLIOTHEQUE MÉDICO-CHIRURGICALE

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

### DE SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES

---

- Éléments d'instruction pratique** pour l'obtention du Diplôme simple d'Infirmière . . . . . 4 fr.
- Petit Arsenal Chirurgical** illustré à l'usage des Infirmières, par M. le Docteur H. COLLIN Fils . . . . . 2 fr.
- « Cet ouvrage est destiné à faire connaître aux Infirmières les instruments dont on se sert dans les dispensaires et les Ambulances en temps de guerre, à leur en indiquer l'usage et à leur permettre de les grouper avec méthode, afin de les tenir d'avance à la disposition des chirurgiens pour les opérations qu'ils ont à pratiquer. »
- Manuel d'Anatomie Professionnelle des Infirmières**, par R. GRÉGOIRE, prosecteur à l'École Pratique de la Faculté de Médecine de Paris. Préface du professeur FÉLIX GUYON, avec 108 figures dans le texte. . . . . 5 fr.
- Manuel de pharmacie pratique** à l'usage des Dames Infirmières. (*Epuisé*)
- Principes d'hygiène hospitalière**, par M. le Médecin-Major de 1<sup>re</sup> classe ROUGET, professeur agrégé au Val-de-Grâce. . . . . 2 fr.
- Manuel pour l'Administration** des Hôpitaux auxiliaires du territoire. . . . . 1 fr.
- Cours pour l'Administration des Hôpitaux auxiliaires du territoire et des Infirmes de gare**, par M. l'Officier d'Administration principal BRETON. . . . . 1 fr.
- Technique des Bandages et Appareils de pratique courante**, par M. le Docteur A. BESSON. . . . . (*Epuisé*)
- Vocabulaire en 5 langues** à l'usage des infirmières de la Société : Anglais, Arabe, Espagnol, Italien, Allemand, avec prononciation figurée. (Prix spécial pour les Infirmières). . . . . 5 fr.

Imprimerie de Vaugirard, H.-L. MOTTI, Directeur, 12-13, impasse Ronsin, Paris.

